



# Batonnat de Paris 2026 / 2027 : candidature de Frédéric CHHUM et Christine Maran

Commentaire d'arrêt publié le 31/10/2024, vu 139 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

**Il y a une fracture ordinale entre les 34 000 avocats du Barreau de Paris et leur ordre.**

## **Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,**

Nous sommes, à nouveau, candidats au Bâtonnat et vice-Bâtonnat.

Il y a une fracture ordinale entre les 34 000 avocats du Barreau de Paris et leur ordre.

**Les confrères n'ont plus confiance.**

Cette institution ordinale est accaparée par une poignée d'ordinaux qui appartiennent au même syndicat financé par l'ordre.

Cette « consanguinité » des élites ordinales est **incompatible avec un ordre impartial.**

**Nous voulons réduire la fracture ordinale.**

Frédéric CHHUM a été un élu au conseil de l'ordre de Paris (mandat 2019- 2021). Il n'a jamais cessé de militer pour la transparence et l'impartialité de l'ordre. Il veut continuer son engagement.

Christine MARAN est avocate en droit de la construction et des assurances. Elle est la benjamine des candidats.

Elle sera en charge, notamment, de mettre en œuvre les nouveaux droits des collaborateurs (TT, bonus si le cabinet est profitable, plan de lutte contre les VSS).

**Nous présentons des engagements disruptifs pour :**

- 1) Un Barreau plus inclusif et plus démocratique !**
- 2) Des engagements pour les 14 000 avocates collaboratrices et avocats collaborateurs qui sont l'avenir du Barreau**
- 3) Un bâtonnat économe et solidaire et non un bâtonnat d'apparat**
- 4) Un Bâtonnat tourné vers l'avenir et le développement des cabinets**
- 5) Relations Avocats – Magistrats**
- 6) La défense des avocats perquisitionnés et du secret professionnel**

## 7) Les avocats seniors en fin de carrière et avocats honoraires

### 1) Un Barreau plus inclusif et plus démocratique !

1.1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, nous voulons **une conférence du Stage paritaire** femmes / hommes avec **6 secrétaires femmes / 6 secrétaires hommes**.

Les avocates représentent **70 % des jeunes avocats**.

**Il n'est plus tolérable** qu'elles soient sous représentés à la Conférence.

1.2) **Pour les procédures criminelles, le Bâtonnier pourra désigner tout confrère qui pratique le droit pénal après examen des connaissances**, les secrétaires de la Conférence conservant 2/3 de ces désignations.

1.3) Pour tout/e avocat/e qui participe aux élections ordinales, nous créerons une **exonération de cotisations ordinales de 30 euros**.

**Car nous voulons un ordre plus représentatif et donc plus fort.**

1.4) **Un plan d'urgence, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour un ordre impartial et la transparence ordinale**

L'ordre doit **montrer l'exemple par le haut** et il doit s'ouvrir aux 34 000 avocats du Barreau.

5 millions d'euros d'honoraires sont versés à 53 avocats missionnés (source ODA).

**Tous les postes de direction d'avocats missionnés seront ouverts, dès novembre 2025, aux 34 000 consœurs et confrères et non plus réservés à une poignée d'ordinaux.**

Cela concerne les emplois de Secrétaire Général, directeur de la Déontologie, directeur de Règlement des Litiges Professionnels, avocats de l'Ordre, etc.

La commission de sélection des avocats missionnés sera réformée : elle sera paritaire Femmes / hommes et sera composée pour moitié de confrères ordinaires (MCO/ AMCO) et pour moitié de non ordinaires.

Une **Data room** sur les comptes de l'ordre sera organisée chaque année et ouverte à **tous les avocats du Barreau**, sur rendez-vous.

1.6) Pour permettre **l'égalité des candidats et prévenir les conflits d'intérêts**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, **les dépenses de campagne au Bâtonnat seront plafonnées à 50 000 euros et remboursées si le candidat obtient au moins 10% des suffrages exprimés.**

Les dépenses de campagne des candidats devront être certifiées par un expert-comptable.

**1.7)** L'ordre devra **soumettre à appel d'offres** (en matière de communication, affaires publiques, etc.) toute dépense au-delà de 30 000 euros. Ces appels d'offres seront publiés sur les réseaux sociaux de l'ordre des avocats.

**1.8) Chaque année**, le Bâtonnier, la vice Bâtonnière et les 42 MCO devront faire **une déclaration d'intérêts** qui sera publiée sur le site de l'ordre et consultable via la clé RPVA.

Ceci a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts, notamment concernant les agences de communication et d'influence de l'ordre.

**1.9) Une AG (assemblée générale) du Barreau de Paris sera organisée chaque année durant laquelle tout avocat du barreau pourra poser une question ou soumettre un projet au Bâtonnier et au conseil de l'ordre.**

**1.10) A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026** un rendez-vous, **trimestriel gratuit**, sera organisé, pour les 34 000 consœurs et confrères, à la Maison des avocats (Porte de Clichy) au cours duquel les confrères pourront échanger pour développer des synergies, s'associer, recruter un collaborateur, créer une legaltech, etc.

**2) Des engagements pour les 14 000 avocates collaboratrices et des avocats collaborateurs qui sont l'avenir du Barreau**

L'ordre des avocats doit être innovant.

Il y a 14 000 avocats collaborateurs dont 66 % de femmes et 33 % d'hommes, qui représentent 40% du Barreau de Paris.

**2.1)** A compter du **1er mars 2026**, les avocates et **avocats collaborateurs et élèves avocats** bénéficieront de **2 jours de télétravail par mois** opposables à leur cabinet, via une modification de l'article 14 du RIBP.

Ceci permettra une meilleur **qualité de Vie au Travail** des avocats collaborateurs, une **meilleure productivité** pour les cabinets et participera à la **sobriété énergétique**.

Parallèlement, nous **aiderons les cabinets à s'équiper en VPN**.

**2.2) Les consœurs et confrères ne prêtent pas serment pour être harcelés !**

**Nous mettrons en œuvre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un plan d'urgence pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement et pour l'égalité de rémunération femmes / hommes** au sein des cabinets.

Le Bâtonnier, la vice-Bâtonnière et les 42 MCO se rendront, une fois par mois, chacun dans un cabinet différent, pour sensibiliser les confrères aux Violences Sexistes et Sexuelles, au harcèlement moral et à l'égalité Femmes / Hommes.

Nous renforcerons les effectifs de la Commission Déontologie et de la Comhadis pour briser l'omerta.

### **2.3) L'ordre doit favoriser la parentalité.**

Nous créerons des partenariats avec les entreprises spécialisées dans l'enfance **pour faciliter l'obtention de place en crèche, à Paris et Ile de France.**

**2.4) Le minimal ordinal passera à 4 300 euros** (actuellement 3 800 euros), sauf **demande motivée du cabinet**, qui sera appréciée par le **rapporteur de l'ordre.**

**2.5) L'ordre organisera un référendum, mi-2026**, sur la mise en place **d'une assurance perte de collaboration généralisée et payée par l'ordre.**

**2.6) Les indemnités de stage des élèves avocats** de l'EFB seront **augmentées** pour leur permettre de **vivre dignement.**

**2.7) Le contrat de collaboration libéral** devra prévoir, à compter du **1<sup>er</sup> mars 2026**, une prime annuelle si le cabinet est profitable (modification du RIBP).

**2.8) L'ordre favorisera la diversité** des avocats et notamment l'intégration des consœurs et confrères issues de **milieux défavorisés et /ou de minorités ethniques ou sexuelles LGBT.**

### **3) Un bâtonnat économe et solidaire et non un bâtonnat d'apparat**

L'ordre montrera l'**exemple par le haut. C'est notre quoi qu'il en coûte !**

**3.1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, nous **arrêterons le gaspillage des dépenses de communication de l'ordre.**

**A titre d'exemple**, nous internaliserons le **bulletin du bâtonnier** ce qui **économisera 500 000 euros sur le Bâtonnat et nous** supprimerons le **Paris Legal Makers** au **Palais Brogniart** qui sera redéployé à la Maison des avocats, ce qui **économisera 1 100 000 euros** (cf. budget ordre 2021 et 2023).

**3.2) Le budget du secours de l'ordre, qui est de 100 000 euros sera porté à 500 000 euros.**

#### **4) Un Bâtonnat tourné vers l'avenir et vers le développement des cabinets**

La CARPA a réalisé 70 millions d'euros de bénéfices en 2023 / 2024.

Une partie de ces bénéfices doit être investi dans l'avenir.

**4.1) C'est pourquoi, l'ordre créera une société qui prendra des participations dans les legaltechs les plus innovantes** et notamment celles spécialisées dans l'IA générative.

**4.2) Nous formerons également les 34 000 avocats à l'IA générative.**

Cet outil doit être disponible pour tous les confrères, quel que soit la taille de leur cabinet.

**4.3) L'ordre négociera auprès de BNPP des prêts (personnels ou professionnels) à taux préférentiel pour les avocates et avocats.**

**4.4) L'ordre organisera un appel d'offres pour offrir aux consœurs et confrères la plus performante plateforme de données juridiques** (ex. : Doctrine, Lexbase, etc.).

#### **5) Relations Avocats Magistrats**

Nous rencontrons de moins en moins les magistrats.

En matière sociale, demander à plaider un dossier semble être une faveur.

Souvent, les magistrats préfèrent que nous ne plaidions pas.

Ceci n'est plus acceptable car l'avocat a plus que jamais sa place à l'audience.

Les avocats ne peuvent plus être traités par les magistrats comme des écoliers à l'audience (notamment en matière sociale).

Le bâtonnier se rendra, dès qu'il le peut, en personne, aux incidents d'audience et non plus déléguer cette tâche aux MCO.

Les magistrats doivent aussi être associés à toutes les commissions ouvertes du Barreau de Paris.

Ces commissions sont des lieux de discussions et d'échanges et l'avis des magistrats est précieux en toute matière.

## **6) La défense des avocats perquisitionnés et du secret professionnel**

Une perquisition chez un avocat est toujours un acte intrusif et très souvent un traumatisme pour ce dernier.

Le Bâtonnier continuera son travail acharné de défense du secret professionnel et des droits de la défense.

## **7) Les avocats seniors en fin de carrière et avocats honoraires**

**7.1)** Pour faciliter la cession de clientèle avant le départ à la retraite d'un avocat, l'ordre organisera, chaque semestre, une bourse d'échange et de vente de cabinets, dès janvier 2027.

**7.2)** Nous conserverons un binôme femme / homme d'avocats honoraires au conseil de l'ordre sans voix délibérative.

**Voilà quelques-unes de nos propositions** consultables sur notre site de campagne [www.chhum-maran.batonnat.2026.paris](http://www.chhum-maran.batonnat.2026.paris)

**Ensemble, nous réduirons la fracture ordinale.**

**Changeons l'ordre.**

Les 10 et 12 décembre 2024,

Votez et faites voter **Frédéric CHHUM et Christine MARAN !**

Vos biens dévoués Confrères,

Frédéric CHHUM / Christine MARAN